



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
CS-216701698-20250403-25_01500-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 03 avril 2025 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 12

Conseillers représentés : 7

Date de convocation : 27 mars 2025

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSE

Absents excusés avec pouvoir : M. Julien ANCKLY, pouvoir à M. Maxime KERN
Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Michèle NAVE
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME
M. Pierre KOCH, pouvoir à M. Patrick SIMON
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL
Mme Joan MAAGER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Attribution de subventions pour voyages scolaires

Par courriel du 14.03.2025, l'Ecole ABCM Zweisprachigkeit sollicite une subvention pour les élèves

- DARTIGALONGUE Roxanne, domiciliée à Gries 4 rue des Vergers
- BOESCH Louise, domiciliée à Gries 16 rue du Muguet

pour la participation à une classe de découverte bilingue à Bad-Bergzabern du 10 au 13 juin 2025.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2023, il est proposé de verser une subvention de 20 € à chaque famille (5 €/j x 4 jours).

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03.07.2023, et l'avis favorable de la Commission Finances du 1^{er} avril 2025,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité, **DE VERSER** une subvention de 20 € à chaque famille (5€/jour x 4 jours),

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 04 avril 2025

Publiée ou notifiée le 04 avril 2025

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Michèle NAVE